

LE POLITIQU



MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 9 juillet. — On lit dans le *Journal ministériel du soir* :

« Une dépêche télégraphique, arrivée aujourd'hui, annonce que Cordova est parti de Bilbao le 5 avec les divisions sous ses ordres pour marcher contre Moreno commandant les troupes de don Carlos. »

Le *Journal de Paris* observe le même silence qu'hier sur la découverte de la conspiration dont les journaux parlent depuis deux jours.

Le *Journal des Débats* mentionne, sans l'infirmier ni la confirmer, la nouvelle de la conspiration républicaine; on espère que, si le fait est réel, l'autorité ne tardera pas à en donner connaissance au public.

M. le prince de Talleyrand est parti hier matin de Paris pour se rendre aux eaux de Bourbonne-les-Bains.

— Le célèbre Béranger écrit à plusieurs journaux de Paris, que n'ayant fait aucune perte, il repousse de tout son pouvoir la souscription ouverte en sa faveur, chez M. Guyet notaire, tout en remerciant de leur bon vouloir les personnes qui s'en étaient occupées sans même l'avoir consulté.

— M. Mollard-Lefebvre, un des prévenus d'avril, écrit au *Bon-Sens* pour se plaindre de ce que les prisonniers qui comparaissent de leur consentement, devant la cour des pairs, n'aient point eu part aux distributions des secours provenant des souscriptions.

— Sur soixante conseillers composant la cour de cassation, cinquante neuf sont décorés de la légion d'honneur, savoir: vingt-huit chevaliers, vingt-deux officiers, sept commandeurs, un grand officier (M. le procureur-général), et un grand cordon (M. le 1^{er} président); le seul membre non décoré est M. Isambert, député.

Sur cent quinze conseillers titulaires ou honoraires formant le conseil-d'état, cent treize sont décorés de la légion d'honneur, savoir: vingt-cinq chevaliers, quarante-sept officiers, vingt-six commandeurs, huit grands officiers et six grands cordons; (les deux seuls conseillers-d'état (honoraires) non décorés, sont M. Devaisne, pair de France, et M. Jourdan.

Il n'y a qu'à la cour des comptes qu'un seul conseiller-maire qui ne soit pas décoré, c'est M. Bavoux.

Il n'y a à l'académie française qu'un seul membre qui ne soit pas décoré, c'est M. Lemercier.

La chambre des députés compte 258 membres décorés de la légion d'honneur.

— Un journal fait la remarque suivante :

« Le romantisme vient de passer une mauvaise semaine. Tout le monde lui a jeté la pierre, et l'on eût pu croire qu'il était traduit avec M. de la Roncière devant la cour d'assises de Paris. C'est M. Odilon-Barrot qui a commencé l'attaque, en s'appuyant, pour constater l'innocence de mœurs de sa cliente, sur son heureuse ignorance des romans, des spectacles et du mélodrame. Après lui est venu l'avocat de la partie adverse, qui a tenu le même langage d'une manière non moins concluante, quoique négative. Car le moyen dont il s'est servi pour détruire les impressions favorables à Mlle. de Morell a été de dire: Que sait-on? cette jeune personne a pu se procurer des romans et faire de mauvaises lectures à l'insu de ses parents, on remarque en elle un certain dérèglement d'imagination qui semble produit par le romantisme.

Pour compléter la condamnation du genre romantique, M. l'avocat-général Partarieu-Lafosse a partagé le sentiment des deux précédents orateurs, et mis le poids de son opinion du même côté qu'eux. Il s'est fortement prononcé contre la nouvelle école, et est allé jusqu'à indiquer le mélodrame sur lequel l'horrible scène de Saumuc a été calquée.

— Le docteur Hahnemann, auteur de la nouvelle doctrine médicale, dite homœopathie, est arrivé depuis plusieurs jours à Paris. Ce médecin, surnommé par ses prosélytes l'Hippocrate du Nord, est âgé de 81 ans, et jouit d'une santé parfaite. Il a épousé, il y a six mois, une française, M^{lle} d'Hervey, âgée de 30 ans.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La levée du siège de Bilbao est pleinement confirmée par les nouvelles de la frontière dont voici l'extrait, et qui donnent en même temps des détails sur la conduite du siège :

On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* du 4 juillet :

Nous avons reçu par voie extraordinaire des nouvelles de Bilbao du 30 au soir. Le général La Héra était arrivé la veille à Portugalette, à la tête de vingt-un bataillons de vieilles troupes; et devait entrer le 1^{er} juillet, dans la ville assiégée. Le 29 au soir, ce général a passé en revue trente bataillons composant tous les corps réunis à Portugalette, et formant un effectif de plus de 20,000 hommes, dont deux divisions étaient sous les ordres des chefs Espartero et Laltre.

Les assiégés avaient démonté en partie leurs canons, et l'on regardait, pour le 1^{er} juillet, la levée du siège de Bilbao comme positive.

La courageuse résistance des habitants de Bilbao, mérite les plus grands éloges; mais on ne saurait guère se rendre compte de l'inaction des généraux qui, à la tête de nombreuses troupes, n'avaient fait jusqu'ici aucun mouvement pour débloquer la place assiégée. Les factieux étaient découragés par la mort de Zumalacarréguay et par la vigoureuse résistance de leurs adversaires: une jonction était facile entre les troupes de Portugalette et l'armée de l'Ebre, qui ne demandait qu'à marcher, et les assiégés pouvaient être écartés entre deux feux. Les généraux de la reine ont agi mais trop tard, ils auraient pu épargner beaucoup de sang versé; et leur incapacité ou leur mauvais vouloir pouvait même devenir funeste à Bilbao et à la cause constitutionnelle.

Il paraît aussi, que le 28 et le 29, les carlistes avaient intimé l'ordre aux braves habitants de se rendre, et cela à la suite d'un bombardement qui n'a, comme d'habitude, causé que peu de ravages; une brèche aurait même été ouverte, et c'est en cherchant à y pénétrer que les chefs Iturralde, Simon Torres et Luqui auraient été tués. Quant à Eraso, qui commandait quoique malade, il aurait succombé aux suites d'une chute de cheval.

— Le *Mémorial des Pyrénées* donne, sur le résultat probable de la mort de Zumalacarréguay et sur les généraux et les soldats de l'armée du prétendant, des détails intéressants que voici :

« Nous croyons qu'aucun des généraux qui commandaient sous le général Zumalacarréguay, qui vient de succomber, n'est en état d'occuper sa place. Eraso, s'il vit encore, n'est pas un militaire, et c'est un homme peu éclairé: il est à peine en état d'exécuter un mouvement qui lui aura été bien indiqué. Sagastibelza est un paysan dur, farouche, sans connaissance d'aucune espèce, et dépourvu de tout talent militaire. Certes, on serait bien étonné dans un élégant salon de Paris si l'on y voyait entrer le général Sagastibelza avec ses manières grossières et son entière ignorance de toute chose.

Les christinos ont un général de même espèce; mais celui-ci du moins a l'avantage d'être un soldat, mais il n'est que cela: c'est Jauréguy. Cet intrépide commandant de St.-Sebastien sait à peine signer son nom, et a besoin d'un secrétaire pour lire les lettres qu'on lui écrit. C'était un simple père, comme l'indique le surnom sous lequel il est le plus généralement connu: *el Pastor*. Il ne fait pas que l'on compare ces hommes à ceux dont notre première révolution révéla le génie militaire. Il n'y a dans la tête d'aucun d'eux aucune grande idée, aucune conception neuve. Voyez-les se traîner tous dans une vieille routine où Zumalacarréguay seul a su les surpasser ou les vaincre.

Dans le parti que sa mort laisse sans direction, il n'y a, nous dit-on, qu'Iturralde qui puisse maintenir ses traditions. Mais pourra-t-il inspirer la même confiance? A-t-il dans le caractère ce charme sauvage, s'il nous est permis d'accoupler ces deux mots qui subjuguèrent une armée aussi peu disciplinée que l'est celle du prétendant? Nous en doutons beaucoup.

Voici au reste un moment difficile pour don Carlos. Aura-t-il lui-même assez d'autorité et assez d'énergie pour étouffer les divisions, les cabales, les hostilités de toute nature que son choix, quel qu'il soit, ne peut manquer de faire éclater? On dit que deux officiers-généraux français sont arrivés auprès de lui pour lui offrir leurs secours. Il est perdu s'il l'accepte. Ces officiers ne connaissent pas le pays, moins encore les hommes sans doute; et cette double intelligence est nécessaire pour mener à son but une telle entreprise.

— La *Gazette de France* nous fait aujourd'hui de singulières révélations à l'occasion de la mort de Zumalacarréguay. Parlant des Navarrais, elle nous dit: « Il y a dans le cœur de ces hommes une sorte d'orgueil qui souffre et s'irrite qu'on ait pu attribuer à un seul d'entre eux ce qui est l'ouvrage de tous.... Maintenant que son grand connétable est mort, don Carlos peut tout.... » Vous verrez que c'est un bonheur pour don Carlos que Zumalacarréguay ait succombé.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 10 JUILLET.

On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

Le *Messageur de Gand* avait donné des renseignements fort inexacts sur le nombre des déserteurs de l'armée belge passés en Hollande, et le *Moniteur* avait relevé cette erreur, en opposant les chiffres donnés par les rapports officiels à ceux présentés par le *Messageur*.

Ce journal, revenant sur ses premières assertions, annonce que, depuis le mois de janvier, 62 déserteurs ont passé dans la Flandre Zélandaise, par le poste d'Axel seulement.

On a pris de nouveau la peine de compiler les rapports des officiers généraux commandant dans les provinces d'Anvers et des Flandres, et il résulte de cette recherche que, depuis le 1^{er} janvier 1835, on a compté jusqu'au 8 juillet :

Dans les Flandres, 9 militaires passés en Hollande; dans la province d'Anvers, 19, en tout 28.

Et les mêmes rapports signalent l'arrivée dans les Flandres de 11 déserteurs hollandais; dans la province d'Anvers, 29, en tout 40.

Nous pensons que ces faits suffiront pour éclairer pleinement le public, et nous ne reviendrons plus sur ce sujet.

Nous avons eu déjà fréquemment à signaler le zèle de M. le ministre de l'intérieur pour tout ce qui peut contribuer au développement des arts et des sciences en Belgique, et l'empressement avec lequel il saisit toutes les occasions qui lui sont offertes pour y parvenir. Il y a trois mois, nous annoncions l'achat de la collection de manuscrits de Mme. la marquise de Ghiseghem, renfermant des manuscrits du plus haut intérêt sur l'histoire nationale et qui est venue enrichir encore le dépôt si précieux de la bibliothèque de Bourgogne. Aujourd'hui nous avons à annoncer l'achat d'une collection qui, pour être d'un autre genre, n'en sera pas moins utile aux artistes et aux hommes qui s'occupent de recherches historiques. Il s'agit de l'achat d'une collection d'armes et d'armures anciennes à laquelle seront jointes d'autres collections d'objets d'arts, d'antiquités et de numismatique, afin d'arriver ainsi et progressivement à la formation d'un musée d'antiquités. Cette nouvelle institution sera le complément de notre bibliothèque de manuscrits; celle-ci parle à l'esprit, celle-là parlera aux yeux.

(Union.) — M. Pons, l'un des professeurs d'escrime les plus distingués de Paris vient d'arriver à Bruxelles revenant de Londres, où le succès qu'il a obtenu a été vraiment prodigieux. Une affluence considérable s'était rendue à cette brillante réunion et d'unanimes applaudissements y ont accueilli M. Pons. Les amateurs de notre ville ont prié M. Pons de s'arrêter assez longtemps à Bruxelles pour y composer une réunion du même genre.

Nous prédisons d'avance à cet habile maître le plus brillant succès. Cet assaut aura lieu dimanche à 2 heures, dans la salle du conservatoire de danse.

— Une curiosité minéralogique, appartenant à nos localités, a été découverte par MM. les officiers du génie qui dirigent les travaux de la grande caserne de cavalerie de la rue de Lille. Une pierre blanche, des carrières d'Hordain, se sépara tout à coup au moment où on la travaillait et laissa voir, sur ses deux parois, d'un côté en creux et de l'autre en relief, un poisson parfaitement figuré, dont l'arête principale se dessine sur le plat avec une légère courbure. L'épave de cet animal anté-diluvien n'est pas facile à déterminer, peut-être appartient-il au genre des poissons volans quoiqu'il en soit, il mérite d'attirer les regards des naturalistes. On assure que MM. les officiers du génie sont dans l'intention d'offrir cette curiosité au musée de Valenciennes.

— M. le général Lecharlier est en ce moment occupé à faire défricher 250 hectares de bois dont il s'est rendu adjudicataire, et qui sont situés entre Lespinette et Waterloo. Il doit, dit-on, faire construire sur ce terrain des bâtimens pour l'établissement d'une brasserie et d'une distillerie.

— Les nommés Duvergnies, père et fils; le premier, ancien garde-général des eaux et forêts, et le second, garde à cheval, condamnés, il y a 12 ans, à chacun 20 années de travaux forcés, à l'exposition et à la flétrissure, du chef de faux en écriture publique et authentique, commis dans les procès-verbaux qu'ils rédigeaient en leur dite qualité, viennent de se constituer pour purger leur condamnation.

— Avant hier, à cinq heures et demie, au moment où les voyageurs prenaient leurs places

L'armée autrichienne ayant envahi

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verriers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux sérénades que lui donnait la société

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager: aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

les wagons, à Malines, pour le retour à Bruxelles, un individu, qui ne paraissait cependant pas ivre, se prit à insulter si grossièrement un vieux prêtre que les passagers, après avoir vainement cherché à lui imposer silence, déclarèrent tous au conducteur qu'ils ne voulaient pas faire route avec ce mauvais plaisant. Il fut forcé de déguerpir.

— Il s'est formée une société anonyme pour établir une école de natation à Bruxelles, les souscriptions pour cette société seront reçues jusqu'au 20 de juillet, à la Compagnie d'Assurances Universelles.

LIEGE, LE 11 JUILLET.

Il est bon de publier tous les détails sur les derniers troubles d'Amsterdam; voici donc en quels termes ces troubles sont rapportés par les journaux de Paris qui parlent d'après une correspondance particulière de l'un d'eux le *Messenger des Chambres*:

« Une lettre d'Amsterdam, en date du 4 juillet, qui nous arrive par voie particulière, nous apprend que le mécontentement qui couvait dans les esprits a fait explosion :

« Nous avons eu hier et avant-hier, nous écrit-on, des troubles très-sérieux à propos de la perception de l'impôt, que la basse classe du peuple a refusé de payer. Il s'en est suivi des saisies de meubles, qui ont amené un grand scandale lorsqu'on a dû exposer ces effets en vente publique.

« Pour dissiper hier les rassemblements, on a dû faire agir la force armée. Hier au soir, les perturbateurs sont revenus beaucoup plus nombreux, en proférant des cris affreux contre la famille royale. Cette fois, les militaires n'ont pu empêcher un commencement d'exécution, et la baraque servant à la vente de mobiliers saisis a été incendiée.

« Le désordre continuerait encore sans la présence de la schuttery (garde communale), qui s'est assemblée spontanément et qui, par son énergie et sa résistance, a eu bientôt ramené le calme, ainsi que le bon ordre.

« Plusieurs courriers ont été expédiés au roi, qui doit se trouver maintenant au château de Loo. On s'attend que lui ou le prince d'Orange ne tarderont pas à arriver.

« Plusieurs militaires ont été blessés. »

— Le *Journal d'Anvers* rapporte la dernière version donnée par l'*Indépendant* sur les troubles d'Amsterdam, version dans laquelle on parle de l'intervention de la schuttery pour protéger le peuple contre les cuirassiers, et il ajoute:

« Nous n'avons pas de lettres d'Amsterdam, mais une personne qui en arrive confirme ces faits dont elle a été témoin, et assure que le colonel des cuirassiers s'est conduit avec un grand courage. »

— On écrit de La Haye, le 8 juillet :

« On assure que le quartier-général du général de Favauge sera transféré d'Utrecht à Amsterdam. »

Les journaux anglais du 9, apportés à Anvers par le bateau à vapeur, ne contiennent aucune nouvelle politique intéressante. A la bourse de Londres du 8 il y avait eu hausse dans les fonds publics.

— La reine Marie-Christine vient d'écrire au général de division Daine une lettre des plus flatteuses pour cet officier, où tout en le remerciant de ses offres de service, elle exprime le regret d'avoir été forcée, par des circonstances politiques et indépendantes de sa volonté, à refuser son concours et celui de l'expédition, qu'il devait commander pour consolider l'indépendance de l'Espagne.

— On écrit de Munich, 21 juin : « Le baron de Rothschild, de Naples, s'est chargé, dit-on, des frais de construction du canal du Danube au Rhin. On commencera bientôt les travaux. Cet événement est d'une haute importance. En rapprochant cette entreprise des travaux de chemin de fer, que l'on construit au midi de l'Allemagne, on peut concevoir l'espérance de voir les affaires commerciales se développer. Il y a peu de temps encore, on eût à peine osé concevoir de tels plans. » (F. de Munich.)

— Le *Journal des Flandres* dit qu'il n'a point publié le fait relatif à la tentative de vol d'un soldat du corps des partisans à Alost.

— On lit dans le *Journal de Verviers* du 11 juillet :

« Hier, en l'absence de ses parens, une fille de 12 à 13 ans, demeurant au Vieil-Hôpital en cette ville, a mis par imprudence le feu à ses vêtements, et a été horriblement brûlée. On dit qu'elle est morte aujourd'hui par suite de cet accident. »

— Le *Journal de Verviers* avait dit et nous voyons que l'*Eclair* dit aussi que c'est M. le gouverneur de la province de Liège, qui avait donné ordre à la gendarmerie de se trouver à Verviers le jour des élections. Nous pouvons assurer positivement que c'est faux et que M. le gouverneur n'a donné aucun ordre à cet égard. (Nouvelliste de Verviers.)

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 27 juin :

« L'empereur a nommé le prince Frédéric des Pays-Bas, chef du régiment de grenadiers de Rostow qui portera dorénavant son nom »

— Le mariage de M. Guizot avec Mme. la baronne de Staël paraît n'être qu'une fable. Il n'en a été question que dans les journaux et on n'en parle en aucune manière dans la société de Paris.

— D'après des informations prises nous avons à ajouter à notre article de lundi dernier, que ce sont les gendarmes Français Deuseus et Pierre Van Hée, de la brigade d'Ostende, qui, étant en tournée dans la commune de Breedene et prévenus par un cultivateur, ont, accompagné du brigadier garde-champêtre de ladite commune et d'une vingtaine de paysans armés, arrêté, désarmé et garroté, non les 17 mais les 19 déserteurs de la légion étrangère, tous armés de gros bâtons, de couteaux et de baïonnettes. Ces individus ont unanimement déclarés que leur intention était de se rendre en Hollande. Dix-sept sont français, un est prussien et le 19^e est natif de la Havane. Avant-hier, à cinq heures du matin, on les a conduit à Bruges, où ils étaient demandés par M. le procureur du roi. (F. d'Ost.)

— Singulier suicide. Un jeune apprenti coiffeur, de 18 ans, d'un caractère violent, s'est pendu à Dunkerque ces jours derniers, parce que son cordonnier ne lui apportait pas ses bottes avec lesquelles il comptait figurer au bal dit du *Petit Jardin*.

— Une grande machine hydraulique d'un genre tout nouveau inventée par M. de Bader, premier conseiller des mines du royaume de Bavière, a été essayée ces jours derniers à Munich; elle est destinée pour la grande raffinerie de sucre de Stettin. Cet essai a été couronné du plus heureux succès, elle aspire par un boyau flexible long de 130 pieds assez d'eau pour en fournir à quatre pompes à feu placées dans une certaine distance et pour les alimenter pendant plus d'un quart d'heure de fonction.

BULLETIN.

Les troubles d'Amsterdam et la levée du siège de Bilbao sont les événements politiques importants de la semaine qui vient de s'écouler.

Plusieurs fois des correspondances anglaises nous avaient entretenus du mécontentement qui règne dans une partie de la Hollande et des scènes de troubles qui en avaient été la conséquence; mais ces rapports avaient toujours été contredits avec soin par les journaux qui défendent la cause du roi Guillaume. Le *Handelsblad*, lui-même, avoue qu'il aurait encore gardé sur les derniers événements un silence absolu (ce sont les expressions de cette feuille), si un autre journal n'avait jugé à propos de prendre l'initiative. Cette fois, sans doute, les troubles étaient d'une nature trop sérieuse pour qu'on put espérer d'en dérober la connaissance à l'Europe et surtout à la Belgique. Le roi Guillaume avait un haut intérêt à laisser croire que la nation hollandaise était résolue aux plus durs sacrifices pour soutenir sa querelle avec la Belgique; mais aujourd'hui enfin le voile est déchiré.

Nous avons annoncé, d'après une feuille de Bruxelles, que dans la nuit du 4 au 5, deux maisons avaient été pillées, incendiées, et l'hôtel du receveur général saccagé; mais ce qui est plus sérieux, la schuttery, suivant la même feuille, serait restée inactive en présence de la révolte.

En admettant qu'il y ait de l'exagération dans ce rapport, il n'est guère possible de se dissimuler le caractère alarmant pour le roi Guillaume des évé-

nemens dont Amsterdam a été le théâtre. La gravité des faits ressort du récit des feuilles hollandaises elles-mêmes. Le *Staats-Courant*, par exemple, avoue qu'on a été obligé de renforcer la garnison de la ville, et un autre journal dit que la bourse a été sans affaires le lendemain de ces misérables troubles.

Ce sont là des aveux notables de la part de gens qui avouent l'intention où ils étaient de ne point parler de ces événements. Après ces aveux des feuilles hollandaises, nous avons le rapport des journaux de Paris et de Londres qui s'accordent à présenter les troubles du 4 et du 5 comme ayant beaucoup de gravité.

Une feuille du pays, remarquable par son caractère d'impartialité, le *Journal d'Anvers*, dit aussi aujourd'hui, que le récit d'une personne arrivée d'Amsterdam, a confirmé le rapport fait précédemment par l'*Indépendant* de Bruxelles.

Le *Journal de La Haye*, qui est spécialement l'organe du gouvernement hollandais, se tait sur les événements d'Amsterdam. Ce silence est encore une preuve nouvelle du soin qu'apporte le roi Guillaume à cacher la véritable situation de son pays.

C'était, il faut l'avouer, une rouerie du vieux monarque qui lui a long-temps réussi, de présenter dans ses journaux, la Belgique comme un pays de misère et de ruines, et la Hollande, au contraire, comme un pays d'abondance et de progrès. La trame était habile, et il n'a fallu rien moins que les lueurs d'un incendie pour montrer la vérité. Mais enfin si la population d'une ville qu'on nous présente comme dans un état prospère, attaque le fisc avec le fer et la flamme, quelle doit être donc la situation des provinces agricoles dont les journaux hollandais avouent la misère!

Ainsi que nous le disions hier, depuis la levée du siège de Bilbao, on est toujours sans nouvelles sur les opérations ultérieures de l'armée de la reine; mais on sait qu'elle a repris l'offensive. Cette attitude seule est une preuve du découragement où est tombée l'insurrection. (V. les nouvelles d'Espagne.)

UNIVERSITE DE LIÈGE. — Faculté des sciences.

M. Nicolas Joseph Louis Borguet, de Liège, subira l'examen de candidat le 13 courant, à 4 heures.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 11 juillet.

Pain de seigle, 19 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 34 cent.
Pain dit de ménage, 44 centimes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A L'OCCASION

DE LA

FÊTE DE STE.-MARGUERITE.

Il y aura BAL à FONTAINEBLEAU, dimanche 19, lundi 20, mardi CONCERT, suivi d'une PARTIE DE DANSE et jeudi BAL.

UNE TENTE élégante, un Jardin spacieux réuni depuis peu à une prairie bien garnie d'arbres, offrent les agréments de la danse et de la promenade.

On y servira VINS, LIQUEURS et COMESTIBLES. 897

FÊTE STE.-MARGUERITE.

BAL dimanche, lundi, mardi et jeudi, 19, 20, 21 et 23 courant, chez LAKAYE, à la BELLE-VUE, au Haut-Prés, faubourg Ste.-Marguerite. — On JETTERA des ROUES de DINDONS et DOIES

On y VENDRA Vins, Bière, Hougarde, toutes sortes de LIQUEURS et COMESTIBLES. 895

J. M. MATHIEU, COUVELIER,

Derrière le Chœur St.-Paul, n° 155, à Liège,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de renouveler sa boutique, contenant des RASOIRS de la première qualité, fabriqués par lui, de différents prix, ainsi que des CUIRS sillestiques avec une composition, à 6 et 8 francs; d'autres CUIRS en boîte à 2 et 3 frs. Il continue aussi à repasser les RASOIRS à 15 et 23 1/2 cents. 900

On DEMANDE de suite, pour hors ville, une PERSONNE active, ayant quelque connaissance dans la tenue des livres pour être employé dans une fabrique et faire les courses relatives au commerce. S'adresser rue Vinave d'Ille, n° 45. 892

AVIS AUX IMPRIMEURS.

A VENDRE, en totalité ou par partie, une IMPRIMERIE complète, grande hauteur, composée des caractères dont l'énonciation suit :

Un beau cicéro romain et italique, — une gaillarde, — un petit-texte, — un paragon, — un gros canon, — un caractère financier-anglais pour lettres circulaires, — deux casses de caractère grec sur deux corps différens, — lettres de deux-points, œil gras, ornées et autres, — un bel assortiment de grandes lettres d'affiches pour les ouvrages de livres, — deux casses de fleurons bien choisis, — garnitures en fonte-creuse de différens formats, — cadrats-creux sur plusieurs corps de caractère, — un grand assortiment d'intrigues de plusieurs épaisseurs et justifications, — beaux massifs en fer, traitaux, casses, marbres, boiserie de magasin, etc.

S'adresser, pour plus amples informations, au n° 32, rue du Pont d'Ile.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN DENTISTE, prévient le public qu'il a TRANSFERÉ son DOMICILE, rue Saint Hubert, n° 594.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. MOTTET, tailleur, demeurant ci-devant place St. Paul, l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son DOMICILE rue des CARMES, n° 424.
Le même demande DEUX BONS OUVRIERS TAILLEURS D'HABITS. 913

VENTE

DE

VIN MOUSSEUX

ET AUTRES EN BOUTEILLES.

LUNDI, 13 JUILLET, il sera VENDU sous la direction de F. THONNARD, à sa salle rue Féronstrée, pour des Hospices, quantité de vins en bouteilles, Mousseux Mercury, Beaune, Bordeaux, etc. 893

VENTE

D'UNE

BELLE ET GRANDE COLLECTION DE LIVRES.

Provenant de deux riches bibliothèques.

Laquelle aura lieu les MARDI et JEUDI, 21 et 23 juillet, et MARDI 28 et jours suivants, sous la direction de François THONNARD, à sa salle rue Féronstrée, Cour des Hospices, à Liège.

La première partie du catalogue donnant la description des ouvrages qui se vendront les deux premiers jours, se distribuera à partir de mercredi 15 juillet, à la salle de ventes, et au Lion-Rouge, rue Petite-Tour; l'autre partie sera annoncée ultérieurement. 914

Le LUNDI 20 JUILLET 1835, à 2 heures de relevée, les enfans Demolin, feront exposer à VENDRE aux enchères publiques, par le ministère de M. GREGOIRE, notaire à Dalhem, en présence de la justice de paix de ce canton, chez François Saint Remi, près de l'église à Blegny, commune de Trembleur, une bonne et solide MAISON, écurie et autres bâtimens avec 5 verges grandes de verger et jardin, au milieu de quel terrain les édifices sont bâtis, formant un ensemble, propre à tout usage, même pour en faire une belle petite campagne, à la situation de Sougné, commune de Trembleur, pour en jouir de suite. 916
S'adresser au notaire à Dalhem ou à Wandre.

On désire trouver à LOUER pour la Noël prochaine UNE MAISON spacieuse dans le centre de la ville.
S'adresser à M. LAMBINON, notaire, rue derrière l'hôtel de ville, n° 1002. 849

A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DE BEFVE, le mardi 14 courant, à trois heures de relevée, une MAISON avec ses dépendances, cotée n° 273, avantageusement située pour le commerce, place de l'Université, coin de la rue Sœurs de Hasqué; sous les clauses à voir chez ledit notaire, rue Sœurs de Hasqué, n° 281. 851

BEAU QUARTIER à LOUER, rue Vinave d'Ile, n° 603
S'y adresser. Au même n°, belles CAVES à LOUER, propre à un marchand de vins. 812

A VENDRE un bon et solide CABRIOLET, rue Féronstrée, n° 669. 888

Une SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter rue Basse-Chaussée, n° 644 bis.

Une SERVANTE peut se présenter rue d'Amay, n° 653. 910

VENTE AUX ENCHÈRES

DE DEUX PARCELLES DE VIGNOBLE, SITUÉES FAUBOURG VIVEGNIS.

Vendredi 31 juillet 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère du notaire LAMBINON, à ce commis, à la VENTE au plus offrant des IMMEUBLES suivans :

Premier Lot.

Deux VERGES grandes dix petites de vignoble, situé faubourg Vivegnis, à Liège, joignant à Jean et Guillaume Lepape.

Deuxième Lot.

Une VERGE grande de vignoble et combe, sis au même endroit, aboutissant à la ruelle des Abins, aux sieurs Lepape et autres.

S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON pour prendre connaissance des conditions. 912

A VENDRE plusieurs bonnes RENTES et CAPITAUX bien constitués et deux ACTIONS de HOUILLÈRE. S'adresser à M. RENOZ notaire rue d'Amay, n° 653. 606

A VENDRE UNE MAISON, située à Liège rue des Récollets, n° 402. S'adresser à M. RENOZ notaire rue d'Amay, n° 653. 907

LUNDI 20 JUILLET 1835, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une PIÈCE de TERRE et BOIS, contenant dix verges grandes environ, située à Angleur en lieu dit aux Maisons de la Haut, joignant d'un côté à M. Deser, de l'autre, à M. Malherbe, d'un troisième aux représentans feu M. Vissoul; et du quatrième au chemin. 908
S'adresser à M. RENOZ notaire rue d'Amay, n° 653.

VENTE

DE LA

BELLE PROPRIÉTÉ DU BEAU MUR.

LE MARDI 25 AOUT 1835, trois heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, en son étude rue d'Amay, n° 653, à la VENTE aux enchères de la BELLE PROPRIÉTÉ DU BEAU MUR, résidence d'été de feu M. le professeur Ansiaux.

Cette PROPRIÉTÉ, située au Beau Mur, commune de Grivegnée, à l'extrémité du faubourg d'Amersœur à Liège, se compose d'une BELLE MAISON de maître, parfaitement bâtie et distribuée; d'une habitation de fermier à côté, remise, écurie et de huit bonniers de jardins et bosquets.

La MAISON est construite au pied de la montagne, on y arrive par une belle pelouse. A côté de la maison se trouvent deux serres derrière une pièce d'eau qui ne tarit jamais; non loin de là, existe un jardin légumier d'un grand rapport.

La montagne distribuée en jardins anglais d'une grande beauté est sillonnée de chemins dont la pente est douce et facile; au dessus de la montagne se trouvent plusieurs cabinets et une habitation, une pièce d'eau, et un joli bosquet. De là, la vue s'étend d'un côté sur la ville de Liège toute entière; de l'autre, elle embrasse les belles vallées de l'Ourthe et de la Vesdre; dessous la montagne existe un vaste souterrain qui peut facilement être converti soit en grotte, soit en glacière.

Cette habitation peut servir à la fois de maison de ville et de maison de campagne, à proximité du nouveau pont construit sur la Meuse, elle n'est éloignée que de dix minutes du chemin au plus de la salle du spectacle et du centre de la ville; la nouvelle rue qui conduit du pont de la Boverie à la Bonne Femme vient aboutir à cette belle propriété.

Elle peut être facilement divisée en plusieurs parties sans rien ôter à l'agrément de la principale habitation, en effet elle sera divisée en lots qui seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite.

Les amateurs peuvent voir la propriété dès maintenant, s'adresser pour connaître les conditions de la vente à M. RENOZ notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653. 904

VENTE

D'UNE

MAISON ET FOULERIE, A JUPILLE.

Le lundi vingt juillet 1835 dix heures du matin M. Louis Lalieu et la dame Thyrial son épouse, VENDRONT au plus offrant, sans condition de surenchère une MAISON avec foulerie qui peut aussi servir à aiguiser et polir les baguettes de fusil, et cent trente cinq perches de jardin, terre et près le tout contigu situé à Jupille.

Cette VENTE aura lieu en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE rue Saint Hubert n° 591 où le cahier des charges est déposé. 869

PAR SUITE DE SURENCHÈRE

LE LUNDI 13 JUILLET 1835, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M. Libert BOULANGER, notaire à la résidence de Liège, il sera procédé à la REVENTE et ADJUDICATION définitive des IMMEUBLES réunis suivans, sur la mise à prix de 5460 francs, savoir :

1° Une MAISON n° 83, avec cour et dépendances, située en lieu dit devant l'église commune de Tilleur.

Un JARDIN à proximité de cette maison, de la contenance d'environ dix perches, joignant d'un côté à M. Robert, d'un 2° au sieur Lambert Gillon.

2° Une petite MAISON avec cour, pompe et dépendances, située en la même commune de Tilleur, joignant d'un côté à celle n° 1er, d'un autre à la Mense.

On peut prendre connaissance des titres de propriété et des conditions de cette vente en l'étude du dit notaire. 835

A LOUER

POUR EN JOUIR PRESTEMENT.

Une MAISON de commerce d'aunage et d'épicerie très achalandée, située au centre du village de Meffe, canton d'Avennes.

Cette maison, bâtie en briques et couverte en tuiles, est composée de quatre pièces au rez de chaussée, de 5 à l'étage, d'une belle cave et d'un beau grenier.

Elle a pour dépendances une écurie, un étable, puits, four et fournil, ainsi que 8 perches 72 aunes (2 verges grandes) de jardin, bien arboré; le tout contigu à ladite maison.

Le preneur pourra, s'il le désire, reprendre le fonds de commerce et traiter sous ce rapport très-avantageusement.

S'adresser à M. GODFRIN à Meffe, propriétaire desdits objets, ou au notaire FRAIPONT à Burdinne. 690

Le LUNDI 13 JUILLET 1835, à 2 heures de relevée il sera procédé, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, en son étude rue Féronstrée n° 588, à la VENTE aux enchères des biens composant les lots suivans situés au Froidthier commune de Clermont canton d'Aubel.

1er Lot. UNE MAISON AVEC COUR, étables et toutes dépendances, et environ six bonniers 30 perches de jardin et prairies y attenaut et ne formant qu'un seul ensemble, joignant aux chemins du Boukai Moulin et du Fossé et au 2° lot.

2° Lot. UNE MAISON AVEC COUR, étables, et toutes dépendances et environ 5 bonniers 39 perches 95 aunes de jardins et prairies y attenaut, joignant au chemin dit du Boukai Moulin, aux propriétés de Mme Dejean Grisard et au 1er lot.

3° Lot. UNE PRAIRIE contenant 47 perches 40 aunes sise audit Clermont joignant de trois côtés à des chemins et du 4° aux propriétés de M. Etienne Olivier.

Les biens ci-dessus désignés seront d'abord vendus en masse, ensuite en détail et par lots tels qu'ils sont ci-dessus composés.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude du dit M. GILKINET. 834

VENTE D'IMMEUBLES.

SAMEDI, 18 JUILLET 1835, deux heures de relevée, il sera VENDU aux enchères, devant M. le juge de paix du canton de Herve, au lieu ordinaire de ses séances, par le ministère de M. OPHOVEN, notaire, une FERME, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et trois prairies en dépendant, contenant environ trois bonniers cinq perches onze aunes, située à Renoupré, commune de Charneux, joignant à Lera, à Mme. V. Lempereur à M. Janme et à la V. Damseaux, appartenant aux enfans Jaquet dudit lieu.

S'adresser, pour d'autres renseignements, en l'étude dudit notaire à Herve.

VENTE D'IMMEUBLES.

MARDI, 4 août 1835, 2 heures de l'après-dîner, il sera procédé à la requête et en la demeure de Marie Anne Lonnew, à Hauregard, commune de Battice, par le ministère de M. OPHOVEN, notaire à Herve, à la VENTE aux enchères publiques, d'une vaste MAISON d'habitation, propre à tout commerce avec pompe fournil à côté, une autre maison derrière, deux jardins légumiers, deux prairies bien arborées, contenant environ deux bonniers trente perches le tout situé au dit lieu de Hauregard, sur la grande chaussée de Battice à Verviers, joignant à MM. Neuville, Winandy, Delrez et Franck.

S'adresser pour les conditions en l'étude du dit M. OPHOVEN, au Haut Tiège à Herve. 917

VENTE D'UNE MAISON, SITUÉE A SERAING.

JEUDI 16 JUILLET 1835, à 10 heures, en l'étude et par le ministère du notaire GILON, à Seraing, le sieur Charles Charlier fera VENDRE aux enchères,

UNE MAISON récemment construite avec autres bâtimens, cour, jardin et dépendances très-avantageusement située pour un commerce, à Seraing, sur la grande route de Liège à Teiwagne.

S'adresser pour autres renseignements en l'étude dudit notaire. 889

L'armée autrichienne ayant envahi

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séquences que lui donnait la société

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

**VENTE D'UNE MAISON,
SITUÉE A SERAING,
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

Le MARDI, 21 JUILLET 1835, à dix heures en l'étude et par le ministère de M. R. GILON, notaire à Seraing, à ce délégué, et par devant M. le juge de paix du canton dudit Seraing, il sera procédé, en vertu d'une autorisation judiciaire, à la vente aux enchères publiques :

D'une belle et bonne MAISON, située à Seraing, appartenant aux héritiers de Jean Delhez, composée de plusieurs pièces au rez de chaussée et à l'étage avec cour, jardin, bâtiments et dépendances, d'une surface d'environ 18 perches.

Cette MAISON convient, tant par sa position au centre du village qu'à cause de ses communications à la Meuse et à la chaussée de Liège à Terwagne à tout genre de commerce. S'adresser pour voir les conditions de la VENTE, en l'étude dudit notaire.

872

**BELLE VENTE
D'IMMEUBLES,
SITUÉS A SERAING,**

**POUR FACILITER LE PARTAGE ENTRE MAJEURS
ET MINEURS.**

LE LUNDI 27 JUILLET 1835, à 2 heures de relevée en l'étude et par le ministère de M. R. GILON, notaire à Seraing, à ce délégué, et par devant M. le juge de paix du canton dudit Seraing, M. Frédéric Pearson et la dame veuve Dieudonné Jacquet, dûment autorisés, feront VENDRE aux enchères publiques les IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

Premier lot.

Une MAISON avec étable et dépendances, cour, jardin et prairie y attenante, faisant un même ensemble d'une contenance d'environ 50 perches, occupée par Humblet et Franssens.

Deuxième lot.

Une autre MAISON récemment construite avec un beau jardin y attenante, occupée par Joseph Nicolay.

Troisième lot.

Une MAISON avec cour, bâtiments, appendices et dépendances, donnant sur la Meuse, et un jardin séparé de la maison par le chemin du village; elle est actuellement habitée par le sieur Hubin dit Lambermont, et elle l'était ci-devant par M. Heptia, instituteur.

Quatrième lot.

Une autre MAISON avec cours devant et derrière et un beau jardin qui en est également séparé par le chemin du village, elle est habitée par le sieur Doyen.

Cinquième lot.

Une autre MAISON avec bâtiments, cours et jardin donnant sur la Meuse, ne faisant qu'un ensemble, occupée par le sieur Deschamps.

Sixième et dernier lot.

Une belle et bonne MAISON propre à une maison de campagne ou à un commerce quelconque, occupée par Mlle Vedrinne, avec bâtiments, remise, cour, paire, jardin et dépendances, située au bord de la Meuse.

Une pièce de TERRAIN en culture contenant environ 52 perches 30 aunes, vis à-vis de ladite maison, le chemin du village entre deux.

Tous ces IMMEUBLES sont situés au centre du village de Seraing entre la Meuse et la Chaussée, et sont propres à des rentiers, fabricants, négociants, etc.

La VENTE présente toute sûreté et facilité pour le paiement du prix.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété au bureau de la justice de paix du canton de Seraing ou en l'étude dudit notaire.

836

**VENTE
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le SEIZE JUILLET 1835, à deux et demi heures de relevée, il vendra aux enchères, devant M. le juge de paix du quartier du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais :

1° Une MAISON spacieuse, sise à Liège, rue devant St. Thomas, n° 285, ayant deux corps de bâtiment indépendant, l'un occupé par Mme. veuve Dodémont et l'autre par les dames Rémont.

2° Et une belle MAISON rue derrière St. Thomas, n° 334 occupée par les Dlls. Bérard.

S'adresser audit M. DUSART, notaire.

825

LE VENDREDI 24 de ce mois, à 2 heures de l'après-midi on VENDRA aux enchères publiques pardevant M. Ophoven, juge de paix, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, et par le ministère du notaire PAQUE,

UNE BONNE MAISON de commerce, sise à Liège, rue Puits en Sock, n° 926, enseigne du Cavalier, avec cour et jardin derrière, aux conditions que l'on peut voir audit bureau et chez le notaire.

909

JEUDI, 30 de ce mois, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. PAQUE, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères publiques d'UNE MAISON avec cour, porte cochère et dépendances, située audit Liège, rue du Crucifix, n° 736.

L'emplacement de ce bâtiment, dont une façade donne sur la rue de la Régence, est propre à construire avec facilité deux maisons entièrement distinctes, dont une serait sur la dite rue de la Régence, et l'autre sur la rue de la Cathédrale.

L'acquisition en est d'autant plus facile que la moitié du prix sera constituée en rente perpétuelle.

S'adresser audit notaire pour renseignements.

911

**VENTE
D'UNE
GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ
D'ORIGINE PATRIMONIALE.**

On fait savoir que, le LUNDI 31 AOUT 1835, à dix heures du matin, il sera VENDU aux enchères, en présence de M. le juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue derrière le Palais, et par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège, une belle propriété, située à Hauregard, commune de la Reid, à une lieue de Spa et à 2 de Verviers, province de Liège; savoir :

Premier lot.

1° Le château et 4 bâtiments ruraux dépendans.
2° Bosquets, jardins, pépinière, prairie plantée d'arbres, au-dessus du château, terre joignant au jardin, contenant ensemble 2 bonniers métriques 41 perches 22 aunes.

3° La ferme dite du château et bâtiments d'exploitation pour le fermier avec 22 bonniers métriques 84 perches 96 aunes de terres labourables et prairies, dont la plus grande partie tient ensemble et entoure les bâtiments.

4° Le pré au madrifontaine dit Clef du Hawissart, contenant 9 perches 22 aunes.

5° Les bois dits *Wilson, Hawissart, Queue du Bois, Grand-Acquit* et bois dit du *Ménage* au-dessus du château, contenant ensemble 24 bonniers métriques 73 perches 40 aunes.

6° Et les terres dites *Bourgnoye, Vieux Triches sous willein, Chemin des Potalles et Triches à Gignieses*, contenant ensemble 2 bonniers métriques 5 perches 87 aunes.

Le tout formant à peu près un seul gazon.

Deuxième lot.

1° La ferme dite de *Bierleux* avec les bâtiments d'exploitation, tenant à la maison du fermier, les bâtiments situés à *Hauregard* à proximité des précédents, consistant en 2 granges, une écurie et une maison d'habitation.

2° Les terres et prairies de la ferme, contenant ensemble 20 bonniers métriques 89 perches 51 aunes.

3° Les terres et prairies sous *Belva*, joignant à celles de la ferme, contenant ensemble 80 perches 66 aunes.

4° Les terres dites *Chainoy*, en lieu dit *Carmina*, devant la ferme, contenant 2 bonniers 34 perches 6 aunes.

Le tout formant à peu près un seul gazon.

Troisième lot.

1° La ferme dite de *Vert-Fontaine* et les bâtiments d'exploitation.

2° Et les terres et prairies contigues contenant une superficie de 22 bonniers métriques 33 perches 94 aunes.

Le tout formant un seul gazon.

Quatrième lot.

1° Le bois de *Bierleux* contenant 27 bonniers métriques 68 perches 37 aunes.

2° Et le bois de *Lanshaye* contenant 26 perches.

Cinquième lot.

1° Le bois *Loneux* à *Vert-Fontaine*, contenant 5 bonniers métriques 34 perches 37 aunes.

2° Le bois *Piron* contenant 2 bonniers métriques 17 perches 92 aunes.

3° Le bois *Triquet* contenant 71 perches 9 aunes, sous le précédent.

4° Et le bois *Brouheid* et le bois *Boskin*, contenant ensemble 32 perches 98 aunes.

Sixième lot.

Le bois situé en lieu dit *Heid de fer*, contenant 8 bonniers métriques 79 perches 14 aunes.

Septième lot.

Le bois dit de *Favoye*, commune de *Theux*, contenant 2 bonniers métriques 33 perches 52 aunes.

Huitième lot.

1° La maison d'habitation et le bâtiment y contigu en lieu dit à la *carrière* sous la Reid.

2° Le four à chaux, le magasin et l'écurie.

3° La carrière de pierres de taille y attenante.

4° Les terres et prairies à l'entour et aux environs des bâtiments précités, contenant quatre bonniers métriques huit perches septante sept aunes, le pré *Alfangne* provenant de *Bihain*, compris.

5° Le bois dit de la *carrière*, contenant un bonnier métrique 36 perches 35 aunes.

6° Et le bois dit *Nycrifosse* en deux parcelles, contenant ensemble 18 perches 25 aunes.

Neuvième et dernier lot.

1° Les terres situées au chemin de *Bottenfres* à *Bois-trouheid* de la contenance de 40 perches 56 aunes.

2° La terre en lieu dit *Grand Sart* au dessous du bois *Piron* contenant 32 perches 96 aunes.

3° Les terres en lieu dit *Al'roche* au-dessous de *Moirta* de la contenance de 84 perches 2 aunes.

4° Et la terre en lieu dit *Heid de Sacé*, sous le bois *Piron*, contenant 45 perches 39 aunes.

S'adresser audit notaire DUSART, rue Féronstrée, n° 569, pour voir les titres de propriété et connaître les conditions. 908

MINISTÈRE DES FINANCES.

Adjudication de 4000 mètres de DRAP MARENGO et de 5000 de DRAP GRIS pour l'administration de la douane.

L'adjudication des fournitures ci-dessus aura lieu le mardi 15 juillet 1835, à une heure après-midi, au ministère des finances, à Bruxelles, où l'on peut prendre inspection des échantillons modèles et du cahier des charges tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée les dimanches exceptés.

Les soumissions cachetées seront remises au plus tard le lendemain à l'heure précitée.

Bruxelles, le 4 juillet 1835.

Le ministre des finances, D'HUART.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 1er juillet. — Métalliques, 104 3/8. Actions de la banque 1331 0/0.

Bourse de Paris, du 9 juillet. — Rentes, 5 1/2, 109 fin cour., 109 05. — Rentes, 3 p. c. 79 35, fin cour., 79 35. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 97 20, fin cour., 97 10. — Emprunt Guebard, 43 1/2, fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 42 0/0, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 28 1/2, fin cour., 00; différée, 17 1/8. — Cortès, 42 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 3/4, fin cour., 101 3/4. — Empr. romain, 101 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 114 3/4. — Coupes cortès, 122 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 9 juillet. — Dette active 56 3/16 0/0. Dito, 5 1/2, 101 3/4 0000. — Dito Différée, 0 00,000 00. — Bill. de chance 25 5/16. — Syndi. d'amor. 94 3/4 00. — Dito 3 1/2 1/2, 80 1/8 000. Contrib. de guerre, 0 0/0. Bill. du tré. 6 1/2, 000 0/0. — Société de comm. 108 1/8 00. — Rus. et comp. 103 5/8. — Dito 1828 et 1829, 103 3/4 00. — C. de H. 1831, 1833 99 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 00 0/0 00. Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Danem. à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 79 3/4 00. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito d'Amst., 42 1/8 00. — Dito à Londr., 3 1/2, 27 1/2 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 0 1/16. — Bons cortès à Lond. 37 1/2 1/6. — Coupons des cortès, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 99 1/4. — Act. Rot. (1^{re} levée), 000. — Dito 2^e levée, 000. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples, falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 85 1/4. — Grecs 00. — Lots Prussiens 107 0/0.

Bourse d'Anvers du 10 juillet.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	518 0/0 perte		
Londres.	12 1/2 1/2	12 05	A
Paris.	47 5/16	A 47 0/100	46 7/8
Francfort.	35 7/8		35 5/8
Hambourg.	35 5/16	P 35 1/8	35

Escompte à 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2 A. — Idem différée, 43 3/4 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 A. — Idem de 42 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2. 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/4 A. et 98 5/8 00. — Espagne. Guebb., 42 1/2 P. Idem perp. Paris 3 p. c., 00 0/0 P. Idem perp. Amsterdam, 41 3/4 à 42 et P. — Idem diff., 48 et A.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols, qui paraissaient assez demandés au commencement de la bourse ont bientôt fléchi et sont restés plus faibles après la cote surtout les cortès par les ventes faites pour compte de Bruxelles.

Perpétuelles, 41 7/8 A. — Cortès 38 1/4 A. — Coupons dito 23 1/2 A. — Dette différée, 18 3/16 A. — Primes à un m. : Perpétuelles 44 P. dont 1. — Cortès 41 dont 1 1/2 A. — Dette diff. 19 A dont 1.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

200 caisses sucre Havane blond à florins 20 3/4 entre-pôt étr.

24 boucauts tabac Virginie, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 9 juillet.

Le brick anglais Peace, cap. Breckon, v. de Leith, ch. de charbons de terre.

Le brick anglais Noblen, cap. Usher, ven. de Séville, ch. de laine.

Le schooner belge Maria Catharina, cap. Brabander, ven. de Liverpool, ch. de sel.

Le 3 mats américain Léopold, c. Neningsberg, ven. de la Havane, ch. de sucre.

Bourse de Bruxelles, du 10 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/2 0/0. Emprunt de 48 mill., 100 3/8 00. — Actions de la société générale (5) 840 0/0 P. Société de comm. de cette ville, 117 1/2 P. Banque de Belgique (5) 114 1/2 P. Hollande. Dette active, 54 3/4 A. — Espagne. Guebard, 42 1/2 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. 1/2. Id. Amsterdam 5 p. 1/2. 42 0/0 P. — Idem Paris 3 p. 1/2. 0 0/0 0. Cortès à Londres, 38 1/2 P. Dette différée, 18 0/0 0.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.